



du 22 janvier 2025

Sous la présidence de Monsieur Alain VIOULAC

Madame Christine VAYSSADE est nommée secrétaire de séance

Présents : VIOULAC Alain – BALITRAND Michel – BERGONNIER Patrick – BIAU Jean Marie - - FAYET Nicolas – LAURIOL Nathalie – William LAFON - LEMONTZIS Andréas – LOMBARD Vincent – MEILLET Marie Noëlle – VAYSSADE Christine – VAYSSIE Lucien – Aurélie SCHMIT

Absents excusés : Elisabeth DODINET – CALY Martine

-
- o Le procès-verbal du mois de décembre est approuvé à l'unanimité.

POINT SUR LES TRAVAUX

- Bar restaurant tiers-lieu :
Le plaquiste et l'électricien sont présents sur le chantier.
La terrasse et l'escalier de secours seront mis en place début du mois de février.
- Station épuration : suite au déchaussement de la berge, il a été réalisé un enrochement pour protéger la canalisation.
- Pluvial Rue du Barry des Aurels : le syndicat de l'eau a fait réaliser des travaux de réfection de la canalisation du pluvial pour éviter l'écoulement sur la chaussée.
- Travaux chemin de la Ginestière : le chemin du relais a été rénové par l'entreprise SVTP
- Réseau de chaleur : une réunion aura lieu courant du mois de mars pour informer les administrés sur les travaux.

AMENAGEMENT DU PONT

Le 9 janvier 2025 une réunion s'est tenue en présence des différents services qui sont parties prenantes dans ce projet, soit : Monsieur le Maire, Urban Project, CEREMA (Villages d'Avenir), la DDT, le Conseil Départemental, le Syndicat Mixte Lot Dourdou, l'ARS et la Fédération de pêche.

Le contexte et les objectifs de cette démarche ont été rappelés par Monsieur Vioulac et Monsieur Rouy (Villages d'Avenir) ; ensuite Monsieur Jurado (Urban Project) présentait le travail d'analyse réalisé par leur bureau d'études.

Le comité de pilotage va poursuivre ses travaux pour une restitution de l'étude en mairie.

POINT SUR L'ÉPICERIE

- Acquisition du fonds de commerce : le compromis de vente sera signé prochainement.
- Financement : la commune a déposé une demande de subvention pour l'achat du matériel de l'épicerie.
- Étude de marché : la commune a sollicité une analyse de marché auprès de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) afin d'adapter au mieux l'offre de l'épicerie aux besoins de la clientèle locale.
- Gestion de l'épicerie : une annonce a été largement publiée pour recruter un gérant ou un salarié pour l'exploitation de ce commerce.
- Offre de produits : la commune étudie la possibilité de collaborer avec une franchise tout en veillant à ce que la vente de produits locaux soit maintenue afin de valoriser les producteurs locaux.

TARIFS COMMUNAUX 2025

salle polyvalente	150 euros le week-end + 80 euros de chauffage
Salle de Canet	150 euros le week-end + 80 euros de chauffage
Camping	Emplacement : 7,00 € Adulte : 3,00 € Enfant : 1,00 € Electricité : 3,00 € Camping-car : 9,00 € Semaine Mobil-home HS : 370 € Semaine Mobil-Home BS : 250 €
Concession cimetière	150 € la place pour trente années
Logements communaux	Augmentation selon le coût de la construction pour les logements T3 médiathèque : 470 euros
Impressions	0,30 € / tirage A4 0,50 € / tirage A3 Pour les associations les tirages en noir sont gratuits

DELIBERATIONS

- Crédit relais

Il est nécessaire de contracter un crédit relais de 300 000 euros en attendant les versements des subventions accordées

Adoptée à l'unanimité

- DETR – demande de subvention pour l'aire de jeux au parc de la médiathèque

La commune souhaite mettre en place une aire de jeux au parc de la médiathèque. Pour cela, elle va émettre une demande de subvention à la DETR.

Adoptée à l'unanimité

- Assainissement

La commune doit délibérer afin de donner un avis favorable au transfert de la compétence assainissement des eaux usées à la Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac.

Adoptée à l'unanimité

- Zone d'accélération : Énergies renouvelables

La commune doit délibérer pour la définition des zones d'accélération pour les énergies renouvelables qui sont : la zone de déploiement du réseau de chaleur bois énergie ; la toiture et le parking des ateliers municipaux.

Adoptée à l'unanimité

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Madame Magali ROZIERES est recrutée en tant qu'agent technique chargée du nettoyage des locaux communaux pour 17 heures 30 par semaine, en remplacement de Madame Sandrine BERTHON.

- Chemin de Lalo : Le Procureur de la République a ordonné que le chemin communal de Lalo, supprimé par Monsieur Anthony PARAYRE, soit recréé à l'endroit où il avait été détruit.

- Une vente de terrain est en cours au lotissement les Prés de Blanquefort.

- Entretien des églises : Une visite s'est tenue dans les églises d'Estables et de Bonneterre en présence du technicien des Bâtiments de France, du prêtre, de Monsieur le Maire ainsi que les personnes qui sont impliquées dans la sauvegarde de ces deux édifices.

Pour l'église d'Estables : la DRAC va fournir un cahier des charges afin de lister et de prévoir les travaux à réaliser.

Pour l'église de Bonneterre, une intervention sur la toiture est prévue et nécessaire afin d'assainir l'édifice.

- Suite au départ à la retraite de Madame ALRIC, il a été décidé d'affecter les terrains communaux qu'elle louait au Gaec de Vergayrolles.

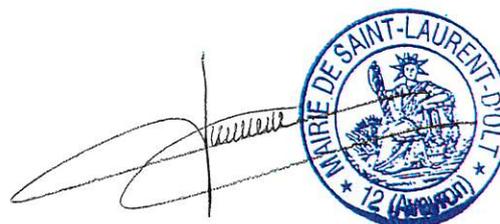
La séance est levée à 23 heures.

Prochain conseil : le 26 février 2025

La Secrétaire,



Le Maire,



The seal is circular with the text "MAIRIE DE SAINT-LAURENT-D'OLT" around the top and "12 (Aveyron)" at the bottom. In the center, there is a figure holding a staff and a cross, with a sun above its head.